

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
INTERDICTION DE STATIONNER EMMENAGEMENT - 1027 RUE DE CAEN VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 JUIN 2024 Arrêté n°2024/123		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411-21-1, R.417-10 ;

CONSIDERANT la demande formulée par Monsieur Tugdual JOUAN reçu par mail en date du 28 mai 2024 pour l'organisation de son emménagement prévu au 1027 rue de Caen – Résidence Les Terrasses de Mathilde, le vendredi 14 et le samedi 15 juin 2024;

ARRETE

- Article 1** Du vendredi 14 juin 2024 à partir de 18h00 jusqu'au samedi 15 juin 2024 20h00, le stationnement de tous véhicules, hors véhicules de service public, est interdit sur les deux places de stationnement situé devant le 1049 rue de Caen à Ifs.
- Article 2** Seront considérés comme gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté. Ceux-ci seront verbalisés et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière. Aucune dérogation ne sera admise.
- Article 3** Les services de Police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions complémentaires en matière de stationnement et/ou de circulation qui pourront s'avérer nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la sécurité sur la voie publique.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la ville d'Ifs ;
 - Monsieur Tugdual JOUAN.

Fait à Ifs, le 29 mai 2024



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE